

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413317376

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Action "accueillir et accompagner les gens du voyage" : convention liant le département des Bouches-du-Rhône et l'association sociale nationale internationale tzigane (ASNIT).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi.

Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion.

Elle est portée par l'association sociale nationale internationale tzigane (ASNIT).

L'action relève de l'accompagnement social et socioprofessionnel.

Il s'agit d'un renouvellement d'action.

L'association sociale nationale internationale tzigane (ASNIT) propose l'action « accueillir et accompagner les gens du voyage » en direction de 350 familles bénéficiaires du RSA (BRSA), sur l'ensemble du département.

Dans le cadre d'un accompagnement spécifique, le centre de ressources de l'ASNIT assure la contractualisation d'un public qui, eu égard au mode d'habitat et à l'illettrisme avéré, est confronté à de nombreux freins pour l'inscription au sein de dispositifs de droit commun.

Compte tenu du nombre important de gens du voyage s'orientant vers des activités professionnelles indépendantes et de la nature de celles-ci, l'association met en place un accompagnement spécialisé.

L'élection de domicile est le point de départ de l'accompagnement qui s'articule autour des missions suivantes :

- accueillir le public et l'accompagner dans l'accès aux droits et à leur maintien (RSA, couverture maladie universelle, retraite, allocation adulte handicapé ainsi que dans les démarches administratives ;
- assurer la médiation et l'interface avec les différentes institutions notamment avec la caisse d'allocations familiales (CAF), l'administration fiscale ;
- soutenir l'insertion professionnelle des personnes en démarche d'accès à l'emploi notamment celles ayant le statut de micro entrepreneur. Un travail est mené en vue de l'apprentissage de leur environnement comptable et administratif ;
- soutenir la scolarisation des enfants.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

Bilan final de l'action du 01/05/2016 au 30/04/2017 :

427 familles ont été suivies dont 358 BRSA.

739 contrats d'engagement réciproque (CER) ont été réalisés au cours de l'année.

12 BRSA sont sortis :

- 6 radiations du dispositif RSA ;
- 3 pertes d'élection de domicile ;
- 3 accès à l'emploi.

Bilan intermédiaire de l'action du 01/05/2017 au 31/12/2017 :

424 familles ont été suivies dont 342 BRSA.

A ce titre, l'accompagnement a concerné 546 personnes BRSA et 401 CER ont été effectués sur ces 8 mois.

224 personnes ont bénéficié d'un accompagnement professionnel spécifique lié à l'activité de travailleur indépendant. Neuf d'entre eux ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre d'un accès au statut de micro entrepreneur.

L'aide administrative (accès aux droits, aux prestations, à la santé) a donné lieu à 940 interventions.

En conséquence les résultats de l'action sont satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Ce rapport concerne le financement de l'association ASNIT selon la proposition énoncée dans le tableau annexé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL